

Tous avec Sereine

Vous avez été nombreux à répondre positivement à nos appels à dons pour la réfection de Sereine - Au total nous avons reçu 88 994 francs allant de 20F à 7200F - Merci à tous de votre générosité. (Il est encore possible de participer) Ces dernières semaines, les Glénans ont déposé une demande de classement de Sereine en monument historique auprès du Ministère de la Culture. La Commission supérieure des monuments historiques, lors de sa séance du 27 mai dernier, a émis un avis favorable au classement "au titre des monuments historiques de Sereine, cotre bermudien, dessiné en 1944 sur les plans d'Henri Dervin, construit en 1950-1951 par Jean Laurent et Maurice Derrien à Pont Aven pour Philippe et Hélène Viannay"

Dans son procès verbal de séance, la

Commission précise que "le classement de ce célèbre bateau serait une reconnaissance du rôle précurseur et fondamental joué par les Glénans dans le développement de la voile sportive en France et de leur dimension incontournable parmi les écoles de formation maritime".

Elle ajoute que "si Sereine n'avait pas participé à l'aventure des Glénans, à la démocratisation de la voile et à la reconstruction morale de la jeunesse après la seconde guerre mondiale, le classement au titre de monument historique ne serait pas retenu".

L'arrêté de classement sera pris par le Ministre aussitôt que le projet de restauration détaillé sera accepté.

Nous continuons donc les recherches de financement afin que Sereine soit prête à naviguer le plus rapidement possible... A suivre.



Tous avec Sereine, appel à dons et demande de classement - Courrier des Glénans N° 49 - 1999, p. 13

IVR53_20142907339NUCA

Auteur du document reproduit : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation